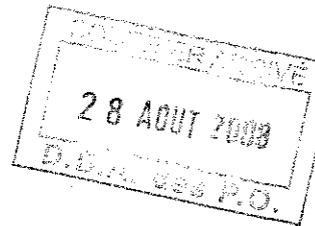




LANGUEDOC-ROUSSILLON



Décision L.Ro n° 2008-34004-5/ALE portant délégation de signature au sein des agences locales pour l'emploi de la direction régionale Languedoc-Roussillon de l'Agence nationale pour l'emploi

VU le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1 et L. 5312-2, L. 5134-20 et suivants, L. 5134-35 et suivants, R. 5412-1 et R. 5412-2, R. 5412-7 et R. 5412-8, R. 5411-17 et R. 5411-18, R. 5312-4, R. 5312-5 et R. 5312-29, R. 5312-7 et R. 5312-8, R. 5312-27, R. 5312-35 à R. 5312-39, R. 5312-40 et R. 5312-41, R. 5312-66 et R. 5312-68,

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

VU le décret n° 2002-82 du 17 janvier 2002 portant dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi employés en qualité de personnels d'entretien,

VU le décret modifié n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi, notamment ses articles 4, 29 et 41,

VU les délibérations du conseil d'administration de l'Agence nationale pour l'emploi concernant le programme d'implantation des unités au sein de la direction régionale Languedoc-Roussillon de l'Agence nationale pour l'emploi,

VU la décision n°2006-522 du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 13 avril 2006 portant nomination de monsieur Jean-Jacques Bressy en qualité de directeur régional de la direction régionale Languedoc-Roussillon de l'Agence nationale pour l'emploi et les décisions portant nomination des directeurs d'agence locale de la direction régionale Languedoc-Roussillon de l'Agence nationale pour l'emploi,

VU la décision n° 2007-813 du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 03 juillet 2007 portant délégation de pouvoir et de signature au directeur régional de la direction régionale Languedoc-Roussillon de l'Agence nationale pour l'emploi,

DECIDE

Article I - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées aux articles III et IV de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de la direction régionale Languedoc-Roussillon de l'Agence nationale pour l'emploi, dans le cadre des relations avec les usagers du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- dans les conditions le cas échéant prévues par la convention mentionnée aux articles L. 5312-3 et L. 5312-4 du code du travail, tenir la liste des demandeurs d'emploi, notamment prendre les décisions de refus d'inscription, procéder à la vérification de la validité des titres de séjour et de travail prévue aux articles L. 5411-1 et L. 5411-4 et recevoir les informations relatives aux changements de situation, absences et changements de domicile mentionnés aux articles R. 5411-6, R. 5411-7 et R. 5411-8 du même code
- mettre à même les intéressés de, préalablement à radiation de la liste des demandeurs d'emploi, présenter les observations écrites prévues à l'article R. 5412-7 du même code

monsieur Alain Cros	de Béziers Libron Conseiller au sein de l'agence locale pour l'emploi de Béziers Libron
monsieur Marc Vigne	cadre opérationnel (adjoint) au sein de l'agence locale pour l'emploi de Clermont-Lodève
madame Nathalie Bastoul	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Clermont-Lodève
madame Monique Barret	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Clermont-Lodève
madame Suzanne Pellicer	conseiller référent au sein de l'agence locale pour l'emploi de Clermont-Lodève
madame Marie-Danielle Dees	conseiller référent au sein de l'agence locale pour l'emploi de Clermont-Lodève
madame Marie-Paule Rostan	cadre opérationnel (adjoint) au sein de l'agence locale pour l'emploi de Lunel
madame Catherine Chaneaux	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Lunel
<u>madame Sylvia Nastorg</u>	<u>cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Lunel</u>
madame Marie-Pierre Luce	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Pézenas
madame Magali Ros	conseiller référent au sein de l'agence locale pour l'emploi de Pézenas
madame Michèle Liduena-Colin	cadre opérationnel (adjoint) au sein de l'agence locale pour l'emploi de Sète
madame Isabelle Blazy	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Sète
madame Nathalie Rousselle	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Sète
madame Fabienne Batinelli	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Sète
<u>dda Pyrénées Orientales :</u>	
monsieur Antoine Errera	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Céret
madame Armelle Gallou	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Céret
monsieur Eric Blanquer	chargé de projet emploi au sein de l'agence locale pour l'emploi de Céret
madame Marylène Azema	conseiller référent au sein de l'agence locale pour l'emploi de Céret
madame Anne Mathieu-Moy	cadre opérationnel (adjoint) au sein de l'agence locale pour l'emploi de Perpignan Desnoyés
monsieur Francis Gavoille	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Perpignan Desnoyés
madame Martine Saout	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Perpignan Desnoyés
monsieur Jean-Pierre Bernhard	cadre opérationnel (adjoint) au sein de l'agence locale pour

000

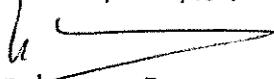
madame Aurélia Verrouil	l'emploi de Perpignan Kennedy cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Perpignan Kennedy
madame Caroline Durand	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Perpignan Kennedy
<u>madame Elisabeth Parra</u>	<u>cadre opérationnel (adjoint) au sein de l'agence locale pour l'emploi de Perpignan Massilia</u>
madame Marie-Laure Dupuy	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Perpignan Massilia
madame Christiane Facca	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Perpignan Massilia
monsieur Michel Brechet	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Perpignan Toulouges Naturopole
monsieur David Condoret	cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Perpignan Toulouges Naturopole
<u>madame Corinne Gujjarro</u>	<u>cadre opérationnel au sein de l'agence locale pour l'emploi de Prades</u>

Article V - Les compétences détenues de la présente décision sont exercées conformément aux instructions du directeur général, du directeur régional de la direction régionale Languedoc-Roussillon et du directeur délégué de la direction déléguée de laquelle dépend l'agence locale citée en référence.

Article VI – La décision n°2008-34004-4/ALE du directeur régional de la direction régionale Languedoc-Roussillon de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 1^{er} juillet 2008 est abrogée ».

Article VII - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'Agence nationale pour l'emploi.

Fait à Montpellier, le 1^{ER} août 2008


Jean-Jacques Bressy,
directeur régional de la direction régionale
Languedoc-Roussillon de l'Agence nationale
pour l'emploi